

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

510

ID: 081-218102572-20170327-2017DEL30-DE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 21.03.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents: Mr RAYNAUD, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

Nº 17/30

Absents: Mr LE ROCH procuration à Mr GRIALOU

Mr SOULA procuration à Mr LEFERT Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD Mmes ANGLES procuration à Mr FABRE Mrs KOWALCZYK procuration à Mr DE GUALY

Mme THUEL procuration à Mr GALINIE

Mme PELLEGRINI procuration à Mr PEYRONIE

Mr BARDY.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur: Mme Céline TAFELSKI

PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice 2017 le montant de la prime attribuée au personnel communal qui avait été fixée comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet.

Adopté à l'unanimité

VU la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

VU la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire au titre de l'exercice 2017 le montant de la prime attribuée au personnel communal telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2017.

Pour extrait conforme, SAINT-JUERY, le 4 avril 2017 Jean-Paul RAYNAUD,

Maire,

Conseiller Départemental